



34^{ème} Congrès des Maires Francophones
Kinshasa, novembre 2014

Colloque : « Les villes face aux enjeux du changement climatique ».

Note conceptuelle introductive : « L'état actuel du débat scientifique et les enjeux socio-politiques sur le changement climatique et la durabilité des villes ».

Au cours du XXe siècle, les températures moyennes de la terre ont augmenté de $0,6 \pm 0,2^\circ \text{C}$ et les vingt dernières années incluent les plus chaudes, significativement différentes de toutes les précédentes. Ce réchauffement s'est accompagné de la perturbation de nombreux paramètres météorologiques et climatiques aux conséquences diverses (pluies, inondations, périodes de froid ou de chaleur extrêmes, montée d'environ 10 cm du niveau de la mer, etc.). **Le constat comme les explications de ce phénomène font désormais consensus au sein de la communauté scientifique** : le changement de climat est attribuable, au moins en partie, aux activités humaines et devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies. Son ampleur dépendra des émissions de gaz à effet de serre et d'aérosols de sulfate, et donc des scénarios énergétiques mis en œuvre.

La prise en compte de ces émissions conditionne aujourd'hui les modes de production et d'utilisation des ressources planétaires (énergie, eau, sols, littoral, forêts, biodiversité, etc.) et le monde de demain ne se fera qu'avec une vision intégrée et adaptée à la nouvelle donne. Toutefois, de fortes disparités sont attendues : les villes du Sud, par exemple, très faibles productrices d'émissions de gaz à effet de serre - de l'ordre de 4,67 % - seront pourtant les plus touchées par une évolution du climat dont les conséquences néfastes pèseront sur les contextes écologiques, sociaux et économiques. C'est pourquoi il importe aujourd'hui de contenir les impacts en limitant leurs sources.

Cette nécessité de réduction substantielle et soutenue des émissions de gaz à effet de serre est d'ailleurs clairement posée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC - (2013), qui fixe l'objectif d'une limitation d'ici à la fin du siècle de la concentration de gaz à effet de serre à 450 ppm (équivalent à un réchauffement de 2 degrés par rapport à la période préindustrielle). Cela suppose une réduction des émissions mondiales (qui ont atteint 50,1 Gt éq-CO₂ en 2010) de 40 à 70 % d'ici à 2050, avec un rythme nécessaire et échelonné comme suit : émission annuelle de 40 Gt éq-CO₂ en 2025 et 35 Gt éq-CO₂ en 2030.

Malgré la disparité des responsabilités dans les émissions de gaz à effet de serre (GES), des risques, des vulnérabilités et des capacités d'adaptation d'une ville à l'autre, nul ne peut plus ignorer le problème et la nécessité d'agir localement. Il s'agit donc, pour l'AIMF, de faire ressortir les points communs aux collectivités territoriales : d'abord, quelles répercussions en cascade sur de nombreux pans de la vie urbaine ? Ensuite, le changement climatique n'affectant pas l'ensemble des citoyens de la même manière au sein des agglomérations, quelles influences sur la vulnérabilité des citoyens locaux et groupes sociaux ? Enfin, quelles relations en matière de partenariats et de planification, avec entre autres, une adaptation des infrastructures urbaines et un positionnement des cités francophones sur la durée ?

En effet, la question pour l'AIMF est de savoir comment mobiliser concrètement les villes membres de son réseau sur les questions environnementales et engager le débat et les initiatives. Une plus grande implication permettrait aussi une meilleure présence dans les réunions internationales relatives à la thématique du climat, (notamment à Paris pour la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2015).

La journée climat, organisée par notre réseau le 5 novembre 2014, en marge de son Assemblée générale de Kinshasa, s'inscrit dans ce cadre. Deux thèmes structureront cette journée. Le premier atelier sera axé sur le thème : « **Rôle des villes dans la lutte contre les changements climatiques : quelles démarches environnementales ? Quels changements et engagements élémentaires ?** ». Le deuxième atelier réfléchira sur la question : « **Comment mobiliser les acteurs des collectivités territoriales et notamment la coopération décentralisée autour des projets Climat à mettre en œuvre ?** ».